

Lettre n° 14 du 16 septembre 2009

Les tarifs de la Compagnie de Chauffage sont beaucoup trop élevés

Présentation de la Compagnie de Chauffage.

La Compagnie de chauffage intercommunale de l'agglomération grenobloise (CCIAG) est une société d'économie mixte (SEM) dont les actionnaires principaux sont la ville de Grenoble (52 %) comme actionnaire public et Dalkia (42 %) comme actionnaire privé. Ses activités sont le chauffage urbain par délégation de service public sur 6 communes de l'agglomération, la gestion sous délégation de la Métro de l'usine d'incinération des ordures ménagères et des activités diverses hors service public.

Les exercices de l'activité du chauffage urbain débutent le 1^{er} juillet et se terminent le 30 juin de l'année suivante.

La CCIAG a transmis début septembre 2009, son rapport de délégataire sur le chauffage urbain pour la saison 2007/2008 aux communes délégantes et aux membres de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux). Ce rapport permet d'extraire des comptes de la CCIAG ce qui correspond à sa seule activité de délégataire du service public de chauffage urbain.

Les tarifs de la CCIAG pour le chauffage urbain.

Le service public de chauffage urbain est un service industriel et commercial et à ce titre obéit à des règles strictes en ce qui concerne ses tarifs. Le tarif doit correspondre au service rendu et ne doit pas incorporer des activités hors du périmètre du service public.

L'OFiPoPu a déjà analysé un certain nombre de questions mettant en cause les tarifs de la CCIAG (voir lettre n° 11 d'avril 2009).

Le 23 juin 2008, le Conseil municipal de Grenoble adoptait des avenants au contrat de concession fixant de nouveaux tarifs.

Les tarifs applicables au 1^{er} juillet 2008 étaient alors fondés sur un budget prévisionnel qui prenait en compte l'activité du service de chauffage urbain avec des prix au 1^{er} avril 2008.

Ce budget prévisionnel a permis de décrire l'évolution de l'activité de la CCIAG jusqu'au terme du contrat qui est fixé au 30 décembre 2017 pour la ville de Grenoble. C'est un document contractuel qui lie la Ville et la CCIAG. Il est donc très important de vérifier la réalité des chiffres de départ puisque ce sont eux qui déterminent les valeurs des paramètres R1 et R2 qui fixent chaque mois le prix de la consommation de chaleur et de la puissance, avec des indexations liées à l'évolution des prix de l'énergie et de l'inflation.

Le tarif aux usagers est alors calculé mensuellement comme suit :

$$T = C \times R1 + P \times R2/12$$

Avec C = consommation en MWh pour le mois, R1 = k1 x R1₀ en €/MWh, avec k1 variant chaque mois en fonction du prix des combustibles depuis le 1/04/2008 (formule d'indexation définie dans l'avenant du 23 juin 2008 et R1₀ vaut 35,84 €/MWh pour la période d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars et 21,63 €/MWh pour la période d'été).

P est la puissance tarifaire (en kW voir lettre n° 11 de l'OFiPoPu) et R2 = k2 x R2₀ en €/kW avec k2 variant suivant une formule d'indexation fixée dans l'avenant du 23 juin 2008. R2₀ = 36,59 €/kW pour une année, valeur au 1/04/2008). La TVA est de 19,6 % sur la partie dépendant de la consommation (C x R1) et de seulement 5,5 % sur la partie fixe (P x R2).

Il s'avère que les montants fixés pour R1₀ et R2₀ dans les avenants du 23 juin 2008 sont très critiquables et induisent des tarifs tout à fait excessifs (environ 15 % trop élevés).

En effet, il est maintenant possible avec la description détaillée de l'activité durant la période 2007/2008 de comparer ce budget prévisionnel 2008/2009 avec la réalité.

Présentation du budget prévisionnel 2008/2009

Voici dans le tableau suivant, les grandes masses financières du budget prévisionnel voté le 23 juin par la majorité du conseil municipal de Grenoble. Il décrit l'activité chauffage urbain sur l'ensemble des communes desservies et non uniquement pour la commune de Grenoble.

Pour extraire les charges du seul service du chauffage urbain, il y a un retraitement des charges indirectes (non affectées totalement au chauffage urbain) de la CCIAG.

Budget prévisionnel 2008/2009 en k€			
Produits	avec prix au 01/04/2008		Total produits
	Directes	Indirectes	45 493,0
Charges			
Combustibles	18 418,0		18 418,0
Frais de personnel	4 306,6	3991,2 x 53,5 % = 2 135,3	6 441,9
Autres charges	14 206,5	4813,3 x 53,5 % = 2 575,1	16 781,6
Total directes	36 931,1	Indirectes = 4710,4	Total charges
Marge avant impôts			3 851,5

Le budget prévisionnel (BP) 2008/2009 est fondé sur les hypothèses suivantes : climatologie à 2451 DJU (degré jour unifié), 780 GWh de consommation et pour les charges indirectes 53,5 % des charges indirectes de l'ensemble de la CCIAG, ce pourcentage est annoncé comme étant la moyenne des pourcentages des 3 derniers exercices. La marge avant impôt est très élevée pour une activité de service public qui doit être équilibrée mais n'a pas vocation « à faire de l'argent ».

Voici les pourcentages affectés aux charges indirectes des exercices précédents :

exercice	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
pourcentage	54,44	53,70	52,35	43,53	50,10	
moyenne des 3 précédents				53,50	49,86	48,66

Il s'avère que le pourcentage pris pour le calcul des charges indirectes est nettement supérieur à celui qui aurait dû être pris. La CCIAG a pris la moyenne des 3 exercices 2003/2004 à 2005/2006 soit

53,5 %) au lieu de la moyenne de 2005/2006 à 2007/2008 (48,66 %). D'où une surestimation des charges indirectes de plus de 0,5 M€ environ.

Analyse de la saison de chauffe 2007/2008 (du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008).

L'année 2007/2008 a eu comme climatologie 2414 DJU c'est-à-dire un tout petit peu moins rigoureux que l'hypothèse du compte prévisionnel, et la consommation totale a été de 753 GWh soit 764,5 GWh pour un DJU de 2451.

Ci-dessous le tableau des résultats de la saison 2007/2008 extrait du rapport d'activité de la CCIAG. Il a été calculé avec un pourcentage de charges indirectes de 50,1 % au lieu de 49,9 %, cela ne change pas grand-chose.

Compte d'exploitation 2007/2008 en k€			
Produits			42 458,3
	Directes	Indirectes	
Charges			
Combustibles	15 824,4		15 824,4
Frais de personnel	3 153,7	4670,8 x 50,1 % = 2 340,1	5 493,8
Autres charges	13 628,0	4013,0 x 50,1 % = 2 010,5	15 638,5
Total	32 606,1	Indirectes = 4350,6	Total charges 36 956,7
Marge avant impôts			5 501,6
Marge après impôts			3 631,1

A noter que la marge avant impôt est très élevée. Sur l'ensemble des activités de la CCIAG la marge avant impôt est de 6 789 k€ et le résultat après impôt est de 3 682 k€ (voir les comptes sociaux). Pour une fois les autres activités de la CCIAG n'ont pas une marge avant impôt négative, elle est de 1,29 M€ (voir lettre n° 11 de l'OFiPoPu pour les années passées). Mais la marge avant impôts de l'activité chauffage urbain représente plus de 80 % de celle de la CCIAG alors que l'activité chauffage urbain ne représente que les 2/3 de l'activité totale. L'activité du chauffage urbain supporte la quasi-totalité des impôts sur les bénéfices, ce qui est tout à fait irrégulier.

Il y a surestimation des charges dans le budget prévisionnel.

La comparaison entre les deux tableaux ci-dessus entraîne les remarques suivantes :

- Il y a une surestimation du coût des combustibles de 1,5 M€ environ. Avec un prix au 1/04/2008 et pour une consommation de 780 GWh avec un DJU de 2451, le coût devrait être de 16 906 k€ et non de 18 418 k€.
- Les frais de personnel dans le budget prévisionnel (BP) sont très exagérés (1 M€ de plus). A noter que dans la réalité de la saison 2007/2008 le coût moyen d'un emploi est de 57,35 k€ alors qu'il est affiché à 66,2 k€ dans le BP ! Ce sont les frais directs de personnels qui sont très exagérés dans le budget prévisionnel (+ 1,2 M€ !), le coût d'un emploi direct passe alors de 44,5 k€ à 61,5 k€ sans aucune justification !
- Les autres charges sont aussi exagérées dans le BP d'environ 1 M€. Ces charges comprennent les impôts et taxes, les dépenses d'entretien et les fournitures, les divers achats, le renouvellement du matériel, les charges de gestion courantes, les charges financières et les amortissements et provisions. Ces autres charges étaient de 15,5 M€ en 2004/2005, 12,4 M€ en 2005/2006, 14,5 M€ en 2006/2007, soit une moyenne de 14,1 M€. La somme de 15,6 M€ pour la saison 2007/2008 n'est donc pas particulièrement basse, il n'y a donc pas de raison d'afficher une somme de 16,8 M€ dans le budget prévisionnel, là aussi il y a une forte surestimation des charges par rapport à la réalité.

Construction d'un budget prévisionnel à partir de la réalité de l'activité de la CCIAG

En reprenant les chiffres de la réalité des comptes 2007/2008 et en les corrigeant légèrement pour les caler au 1/04/2008, nous pouvons reconstruire un budget prévisionnel sur des données objectives.

Le 23 juin 2008, lorsque la majorité du conseil municipal, sur proposition du maire, vote les avenants et acceptent le budget prévisionnel 2008/2009, elle est en mesure de connaître dans les grandes lignes la réalité de la saison 2007/2008 qui se termine moins d'une semaine après la tenue de ce conseil municipal.

Les élus qui ont voté ces avenants ne peuvent pas se retrancher derrière un manque d'information sur les réalités budgétaires du service de chauffage urbain.

L'inflation sur la période du 1-07-2007 au 30-06-2008 a été faible sur les salaires (0,78 %) et les indices des prix des activités « chauffage central » et électricité basse consommation ont très peu évolué. Une correction légère peut être effectuée sur les sommes de l'exercice 2007/2008 pour les charges hors combustibles afin de les corriger de cette légère inflation et les caler au 1/04/2008.

Pour les charges de combustibles il faut tenir compte de l'inflation des coûts réels de combustibles durant la période de chauffe 2007/2008 pour les estimer au 1/04/2008 (il faut alors corriger la somme de 15 824 € d'environ 3%) en tenant compte de l'évolution des consommations durant toute la saison. De plus il faut simuler une consommation prévue de 780 MWh et corriger selon l'évolution climatique. Toutes corrections faites pour 780 MWh de consommation et un DJU de 2451, le coût des combustibles au 1/04/2008 s'élève à 16 906 k€.

Pour le calcul de la part des charges indirectes il faut prendre la moyenne des 3 derniers exercices soit 48,66 %.

Voici, ci-dessous, le tableau du budget prévisionnel établi à partir des chiffres réels de l'activité du chauffage urbain avec des prix au 1/04/2008.

Reconstruction du compte prévisionnel 2008/2009 en k€

Produits	avec prix au 01/04/2008		45 493,0
	Directes	Indirectes	
Charges			
Combustibles	16 906,2		16 906,2
Frais de personnel	3 177,4	4705,8 x 48,66 % =	2 289,8
Autres charges	13 730,2	4043,1 x 48,66 % =	1 967,4
Total	33 813,8	indirectes = 4 257,2	Total charges 38 071,0
Marge avant impôts			7 422,0

Dans les produits du budget prévisionnel il y a 44 567 k€ (sur les 45 493 k€), qui proviennent de la facturation de la chaleur et de l'eau chaude sanitaire, cette somme est directement dépendante des coefficients R1₀ et R2₀ définis dans les avenants votés par les communes délégantes en 2008.

Conclusions

- La construction du budget prévisionnel 2008/2009 de la CCIAG aurait dû être expertisée avant le vote des communes délégantes, ce qui n'a pas été fait. Une expertise, même limitée, aurait fait découvrir des aberrations dans la prévision des frais de personnel, du coût des combustibles (à coût de l'énergie constant) et des autres charges.

- Il avait été indiqué que les nouveaux tarifs du chauffage urbain depuis juillet 2008 devaient être en continuité avec les anciens tarifs. La délibération du conseil municipal de Grenoble précisait que « *l'effet de cette révision contractuelle est globalement neutre concernant les tarifs à la date de signature de l'avenant.* »

En fait il apparaît que les nouveaux tarifs apportent une marge avant impôt supplémentaire de plus de 2 M€. Il n'y a donc pas continuité entre les deux périodes. La CCIAG a fait admettre des tarifs en augmentation, ceci a été d'autant plus facile que les communes n'ont fait aucune expertise approfondie du dossier.

- Le service public de chauffage urbain devrait être géré avec comme objectif d'obtenir au maximum 500 k€ de marge avant impôt pour l'activité chauffage urbain (et non 5 500 ou 7 400 k€) afin de pouvoir payer la « participation salarié-intéressement », les impôts sur les bénéfices et verser aux actionnaires des dividendes à hauteur de 5 % du capital qu'ils ont avancés. Il n'y a aucune raison de faire payer aux usagers du chauffage urbain des impôts sur les bénéfices de plusieurs millions d'euros et des dividendes excessifs. D'ailleurs la moyenne de la marge avant impôt de la CCIAG (toutes activités confondues) entre la saison 2000/2001 et 2006/2007 a été de 512 k€ et la moyenne sur les 8 dernières saison des dividendes de 240 k€ soit 4,8 % du capital social. Le chauffage urbain représentant environ 2/3 de l'activité une marge avant impôt de 350 k€ serait tout à fait dans la moyenne. Une estimation de 500 k€ serait donc très confortable pour le seul service du chauffage urbain.

- Avec cet objectif de marge avant impôt de 500 k€, les tarifs de 2007/2008 auraient dû être diminués de 14 % et les tarifs 2008/2009 (valeur avril 2008) de 18 % !

- Les communes délégantes devraient intervenir auprès de la CCIAG pour que les annexes financières aux avenants soient corrigées et que les valeurs de $R1_0$ et $R2_0$ soient revues à la baisse.

- Il serait urgent de reprendre la gestion de ce service dans les moindres détails afin de le reconstruire sur des bases saines, justes et répondant enfin aux exigences de la réglementation.